

Définition d'un « Cas contact »

Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas positif (test PCR ou TAG positif) en l'absence de protection efficace (masque en particulier) au cours des 48 heures qui ont précédé l'apparition de ses symptômes ou le résultat de son test positif.

A. Vous êtes vacciné et votre schéma vaccinal est complet

(3 injections ou 2 injections dont la dernière date de moins de 4 mois ou une infection Covid de moins de 4 mois)

a. Votre test PCR ou Test AntiGénique (TAG) est positif :

- Informer vos « Cas contacts » de votre situation afin qu'ils puissent prendre les mesures sanitaires adéquates
 - Isolement = 7 jours (pas de test de contrôle en sortie d'isolement)
- ou
- Isolement = 5 jours si absence de fièvre depuis 48h et test PCR ou TAG négatif à J5

b. Vous êtes « Cas contact » :

- Pas d'isolement mais strict respect des gestes barrières (en particulier port du masque en toutes circonstances)
 - Réduire au strict minimum les interactions sociales
 - Télétravailler (si possible)
 - Faire un test PCR ou TAG ou autotest 2 jours après avoir été prévenu par l'assurance maladie ou la personne malade
- Si ce test est positif Cf.A (s'il s'agit d'un autotest une confirmation par PCR ou TAG est nécessaire)

B. Votre schéma vaccinal est incomplet ou vous n'êtes pas vacciné

a. Votre test PCR ou Test AntiGénique (TAG) est positif

- Informer vos « Cas contacts de votre situation » afin qu'ils puissent prendre les mesures sanitaires adéquates
 - Isolement = 10 jours (pas de test de contrôle)
- ou
- Isolement = 7 jours si absence de fièvre depuis 48h et test PCR ou TAG négatif à J7

b. Vous êtes « Cas contact »

- Isolement = 7 jours avec test PCR ou TAG négatif à J7 pour sortir d'isolement. Le télétravail reste possible pendant cet isolement

Cas particuliers

Pour toute situation particulière ou toute information complémentaire merci d'adresser un mail à signalement-covid@univ-lehavre.fr

Justification des absences

- La présentation d'un test PCR ou d'un TAG positif pourra justifier administrativement (auprès de votre secrétariat pédagogique ou du supérieur hiérarchique/service RH) vos 7 jours d'absence. Un retour anticipé à J5 devra être justifié par la présentation d'un PCR ou TAG négatif (auprès des secrétariats pédagogiques ou du supérieur hiérarchique/service RH).
- Les 7 jours d'absence des « Cas contacts » avec schéma vaccinal incomplet pourront être justifiés par la présentation du SMS envoyé par l'assurance maladie ou par le service de médecine préventive de l'université en écrivant à signalement-covid@univ-lehavre.fr

Distribution d'autotests

- Des autotests sont distribués gratuitement auprès des accueils du bâtiment de la présidence, du service de médecine préventive et des infirmeries de l'IUT.
- Des autotests gratuits sont délivrés par les pharmacies aux « Cas contacts » ayant un schéma vaccinal complet sur présentation du SMS de l'assurance maladie ou de l'alerte reçue sur l'application « Tous AntiCovid ».